

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 1

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES ET AGRICOLES ¹

	UNITÉ	2000	2005
POPULATION			
Population totale	Millions	29,23	31,48
Population rurale	Millions	13,02	12,98
Pourcentage rurale / totale	%	44,50	41,20
Population active totale (PAT)	Millions	11,78	12,67
Population active agricole (PAA)	Millions	4,25	4,29
PAA / PAT	%	36,09	33,83
	UNITÉ	2000	2003
PRODUCTION			
Produit par habitant (PIB/hbt)	\$	1 145	1 431
Produit intérieur brut agricole (PIBA) / Produit intérieur brut (PIB)	%	13,53	18,34
FACTEURS DE PRODUCTION			
Surfaces cultivées	1 000 ha	9 652	9 283
Surfaces irriguées	1 000 ha	1 305	1 345
Surfaces cultivées / tracteur	Hectares	209,37	189,43
ÉCHANGES AGRICOLES			
Importations agricoles	Millions \$	1 668	1 668
Exportations agricoles	Millions \$	695	990
Exp. agricoles / Exp. totales	%	9,36	11,37
Imp. agricoles / Imp. totales	%	14,45	11,77

¹ Sources : Med Agri 2005 et statistiques population Nations Unies 2006.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 2

L'OLÉICULTURE AU MAROC

L'olivier constitue la principale espèce fruitière cultivée au Maroc. Sa faculté de végéter et de produire dans diverses situations de culture et son adaptation aux conditions pédoclimatiques les plus critiques, ont permis son développement sur pratiquement tout le territoire national.

1. Évolution historique

Les études concernant l'histoire de l'introduction de l'olivier dans le pays montrent, sur différents sites romains et phéniciens (Volubilis et Lixus), que sa culture remonte au premier millénaire avant Jésus-Christ : moulins et outils sont les témoignages matériels d'une origine historique très ancienne, liée aux colonisations des cultures méditerranéennes. Pendant des siècles, l'huile d'olive a été la source principale des besoins en huiles alimentaires des Marocains. Ce n'est qu'à partir des années 1960, avec l'évolution des habitudes alimentaires, que la consommation d'huile d'olive a commencé à fléchir en faveur d'une plus grande consommation d'huiles de graines. En effet, ces dernières représentent aujourd'hui plus de 85 % de la consommation totale en huiles alimentaires du Maroc et près de 70 % d'entre elles sont importées.

Ainsi, et afin de faire face à l'hémorragie de devises causée par l'importation d'huiles de graines, un intérêt particulier a été accordé par les autorités marocaines au développement de l'oléiculture, dans l'objectif de couvrir les besoins de consommation d'huiles alimentaires et de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger.

2. Importance socio-économique

Le secteur oléicole joue un rôle très important sur le plan socio-économique. Il contribue activement à la fixation des populations en milieu rural puisqu'il :

- fournit près de 20 millions de journées de travail,
- emploie 60 000 personnes de façon permanente,
- fait vivre quelque deux millions de personnes,
- couvre 16 % des besoins de consommation du pays en huiles végétales alimentaires,
- contribue à l'équilibre de la balance commerciale en assurant une entrée en devises de l'équivalent d'un milliard de dirhams au titre des exportations d'olives de table et d'huiles d'olive qui placent le Maroc au deuxième rang, derrière l'Espagne, des exportations d'olives de table au niveau mondial et
- contribue à la valorisation des terres marginales et à la protection de l'environnement.

La production d'huiles d'olive, qui a été en moyenne de 60 000 tonnes au cours de la période 2000/01 – 2003/04, peut varier en raison de l'alternance des récoltes de l'ordre de 5,5 %.

3. Patrimoine et localisation

Les plantations oléicoles, qui totalisaient au début des années 1960/61 quelques 128 500 ha, occupent aujourd'hui une superficie de près de 600 000 ha, soit 6 % de la surface cultivée du pays. Sur cette surface, 220 000 ha (36,7 % du total) sont irrigués et 380 000 ha (63,3 %) sont conduits en régime pluvial : seulement 40 000 ha bénéficient d'une irrigation pérenne.

Dans l'oléiculture irriguée, on distingue deux modalités : l'irrigation pérenne, localisée dans les zones d'action des Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) - Haouz, Tadla, Errachidia, Souss-Massa, etc. – et l'irrigation d'appoint, qui concerne principalement les régions de Marrakech, Beni Mellal, Azilal, Taza, El Kelâa, Boulemane, Oujda et Nador.

Au titre de la campagne agricole 2005/06, la superficie oléicole totale serait de 600 000 ha contre 590 000 ha la campagne précédente. Cette superficie, qui s'est accrue à un rythme annuel moyen de 2,64 %, est répartie entre les zones de montagne (230 000 ha), les zones irriguées (220 000 ha) et les terres en « bour ». Concernant l'extension de la culture de l'olivier, le potentiel mobilisable à l'horizon 2010 est évalué à 400 000 ha. Les réalisations de l'ensemble des programmes de développement oléicole à travers le territoire devraient conduire à la plantation de quelque 2,5 millions d'oliviers d'ici la fin 2006.

L'extension du verger devrait s'effectuer dans les régions du Haouz-Tadla (16 %), de Taza (12 %), de l'Oriental (11 %), de Khémisset (10 %), du Saïs (8 %), de Chefchaouen (5,5 %) et d'Ouezzane (3 %), outre les possibilités offertes par la reconversion des terres en « bour », traditionnellement réservées à la céréaliculture.

En 2003, 400 000 exploitations agricoles possédaient une oliveraie. Près de 75 % d'entre elles étaient inférieures à 5 ha.

Quant aux possibilités de mécanisation (pratiques de culture et de récolte), 360 000 ha (60 %) sont partiellement mécanisables alors que 210 000 ha (40 %) ne le sont pas.

La répartition du patrimoine oléicole national selon l'âge des plantations fait ressortir les trois catégories suivantes :

- ...Jeunes plantations (moins de cinq ans) : 85 000 ha (14 %)
- Plantations en pleine production (entre 5 et 50 ans) : 424 500 ha (71 %)
- Plantations anciennes (plus de 50 ans) : 90 500 ha (15 %)

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 4

Bien que l'olivier intéresse tout le territoire national, la répartition géographique de ce patrimoine fait ressortir trois grandes zones :

Zone Nord : Chefchauen, Taounate et Ouezzane, avec les caractéristiques pédoclimatiques suivantes : sols pauvres, topographie accidentée et pluviométrie de 1 000 mm/an.

Zone Centre : Taza, Fez et Meknès, avec les caractéristiques pédoclimatiques suivantes : sols riches et profonds, topographie peu accidentée et pluviométrie entre 450-500 mm/an.

Zone Sud : Haouz, Tadla, Safi et Essaouira, avec les caractéristiques pédoclimatiques suivantes : sol relativement riche, topographie plane, pluviométrie inférieure à 400 mm/an et irrigation pérenne ou d'appoint.

L'oléiculture nationale est constituée essentiellement de la variété population "Picholine marocaine", qui représente plus de 96 % du patrimoine oléicole. Le reste, soit 4 %, est constitué de plusieurs variétés, en particulier : "Picholine du Languedoc", "Dahbia" et "Meslala", concentrées sur des terrains cultivés en régime irrigué (Haouz, Tadla, El Kelâa) et de quelques variétés espagnoles et italiennes : "Picual", "Manzanilla", "Gordal", "Frantoio", etc. La variété "Picholine" demeure une variété bien adaptée au contexte de production marocain : c'est une variété rustique et son entrée en production est de durée moyenne. Il s'agit d'une variété à double fin dont la productivité est élevée et alternante. Son rendement à l'huilerie est moyen (20 %) et son huile est d'excellente qualité et a une teneur élevée en acide oléique.

L'Institut national de la recherche agricole (INRA) a initié il y a quelques années, dans le cadre de son programme d'amélioration variétale, une prospection de cette variété en vue de sélectionner les clones offrant de meilleurs résultats. Les travaux de prospection ont donné lieu à la sélection de deux clones intéressants, dénommés "Haouzia" et "Menara", actuellement en cours de diffusion.

4. Production et rendement

La production d'huile d'olive est caractérisée par des fluctuations interannuelles importantes. Elle s'inscrit toutefois dans une tendance à la hausse puisqu'elle est passée d'une moyenne de 22 900 t dans les années 70 à une moyenne de 60 000 t aujourd'hui. Néanmoins, des comportements différents ont été observés dans l'évolution de la production de cette décennie. En effet, la production moyenne d'huile, qui était de 41 800 t au cours de la première moitié des années 90, est passée à 64 000 t lors de la deuxième moitié de la décennie, ce qui constitue une augmentation importante de 53 %.

L'augmentation de la production oléicole à partir des années 60 est due essentiellement à une extension des surfaces plus qu'à une augmentation de la productivité. En effet, l'évolution des surfaces depuis 1960 indique qu'au cours de la période 1960-86, le rythme de croissance moyen a été de l'ordre de 7 600 ha/an, de 19 000 ha/an au cours de la période 1990-99 et de 15 000 ha/an aujourd'hui.

Si l'on analyse maintenant le développement estimé de la production au cours de la campagne 2004/05 (50 000 t) par rapport à l'évolution de la production au cours des quatre campagnes précédentes, on peut observer que la production moyenne du Maroc au cours de cette dernière période a été de 60 000 t, quantité légèrement inférieure à la moyenne des années 90, probablement en raison des effets négatifs provoqués par les sécheresses importantes dont a souffert le pays au cours des dernières années. Cette même circonstance a entraîné une augmentation considérable de l'amplitude des valeurs extrêmes des récoltes – maximum et minimum – par rapport à la moyenne : 35 000 t en 2000/01 et 100 000 t en 2003/04 (- 42 %) et (+ 67 %).

La production de la campagne 2005/06 devrait être bonne et, à cause du phénomène de l'alternance, atteindre les 75 000 t.

En ce qui concerne les rendements, il faut distinguer la culture en régime pluvial de celle en régime irrigué. Le premier cas intéresse principalement les zones oléicoles du Nord et du centre, où les rendements oscillent entre 800 et 1 500 kg/ha. Quant aux zones irriguées, situées dans le Sud, leurs rendements oscillent entre 1 600 et 2 000 kg/ha et peuvent même atteindre 3 000 kg/ha lorsque les agriculteurs utilisent des techniques d'irrigation permanente.

5. Secteur de la transformation

Ce secteur est caractérisé par la coexistence de moulins traditionnels (*maâsras*) et d'unités industrielles et semi-industrielles.

Concernant le secteur traditionnel, on note l'existence de 16 000 maâsras avec une capacité annuelle de trituration de 170 000 t d'olives. Les taux d'extraction d'huile restent faibles et ne dépassent guère les 14 %.

Le secteur moderne et semi-moderne est représenté par 334 unités ayant une capacité globale d'environ 530 000 t d'olives par an, susceptible d'être augmenté de façon substantielle.

Le secteur de la trituration se caractérise, au niveau de certaines unités, par un équipement vétuste qui donne encore lieu à la production d'huiles lampantes qui nécessitent un raffinage avant d'être destinées à la consommation. Cette production est également due à la mauvaise qualité des olives récoltées (attaques parasitaires et blessures causées par le gaulage) et par leur caractère périssable accentué par le transport en vrac et le stockage prolongé que subissent parfois les olives avant leur trituration.

La conjonction des facteurs cités se répercute très négativement sur la qualité des huiles obtenues puisque 60 % d'entre elles sont lampantes (auparavant 80 %), alors que seulement 5 % peuvent être considérées comme vierges extra.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 6

6. Commercialisation

La production nationale d'huiles végétales fluides alimentaires s'élève en moyenne à 100 000 t, dont environ la moitié correspond à la production d'huiles d'olive.

Le marché des huiles de graines est totalement réglementé et leurs prix sont fixés par les pouvoirs publics. La consommation de ce type d'huiles atteignant environ 330 000 t (moyenne des campagnes 1998/99-2001/02), il est nécessaire de recourir aux importations, qui représenté environ 330 000 t en moyenne, d'une valeur de 2 milliards de DH, ce qui suppose une dépendance vis-à-vis de l'extérieur supérieure à 80 % pour l'approvisionnement de ce marché.

Les importations concernent surtout les huiles de soja (88 %) et de tournesol (9 %). Pour favoriser la production de ces huiles, l'Administration a établi une subvention à la production des graines de tournesol, chiffrée à 1 910 DH/t, qui correspond à la différence entre le prix national et le prix pratiqué sur le marché mondial, cette intervention étant assurée par la Caisse de Compensation.

À l'inverse, le marché de l'huile d'olive est libre et ses prix connaissent de fortes fluctuations d'une année à l'autre en fonction du volume de la production et des possibilités d'exportation. Le litre d'huile d'olive, qui coûtait dans le commerce entre 25 et 35 DH fin 2005, se vendait début 2006 à 47 DH.

Les exportations d'huile d'olive ont diminué : entre 1960 et 1979, elles étaient de 9 200 t/an, soit environ 34 % de la production moyenne de la période. Au cours des années 90, les exportations ont atteint une moyenne de 8 200 t/an, soit 15,5 % de la production moyenne de cette période. L'accord de libre échange passé dernièrement avec les États-Unis devrait faciliter les exportations des produits de l'olivier vers ce pays.

Quant aux importations, elles ne sont pas très importantes puisqu'elles n'ont supposé qu'une moyenne de 1 400 t/an au cours des années 90. Une augmentation a été observée au cours des quatre dernières années pour compenser probablement la faible production de la période. En 2002/03, étant donné la faible production d'huiles d'olive, le Maroc a dû en importer 10 500 t. Aujourd'hui, le Maroc exporte de 10 000 t (2004/05) à 20 500 t (2003/04).

La consommation moyenne d'huile d'olive a atteint 45 500 t/an au cours des années 90 (1990/91-1999/2000) avec, à l'instar de la production, des comportements différents entre la première et la seconde moitié de la période. Au cours des cinq premières campagnes, la consommation moyenne atteignait 42 900 t/an alors que celle des cinq dernières campagnes était de 48 000 t/an, soit une augmentation de 11,9 %. Si l'on analyse maintenant la consommation moyenne des quatre dernières campagnes (2000/01-2003/04), on observe que celle-ci a atteint 58 800 t/an, soit 13 300 t de plus par rapport à la moyenne de la décennie, ce qui constitue une augmentation de la consommation moyenne de 29,2 %.

Enfin, la consommation par habitant est relativement basse, avec 1,9 kg en moyenne au cours de la période 2000/01-2003/04.

7. Le sous-secteur les olives de table

Environ un quart de la production d'olives du Maroc est destinée à l'élaboration d'olives de table.

Avec une production moyenne de 93 000 t/an (6 % du total mondial) au cours des années 2000/01-2003/04, le Maroc occupe le quatrième rang parmi les producteurs mondiaux, après l'Espagne, la Turquie, la Syrie et l'Égypte. Pendant les années 60, la production moyenne n'était que de 39 000 t/an.

Le Maroc est en outre le deuxième exportateur mondial de ce produit après l'Espagne, avec une moyenne de 61 300 t/an (14,3 % du total) exportées au cours des campagnes 2000/01-2003/04. Si l'on analyse les estimations de ce paramètre par rapport à la moyenne de la dernière décennie (59 000 t), on observe que l'exportation moyenne de cette période a augmenté de près de 4 % et que les entrées de devises ont atteint une valeur de plus de 900 millions de dirhams par an. Les exportations de la campagne 2005/06 sont estimées à 68 000 t, soit une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne de la période de quatre campagnes et de 5,5 % par rapport au chiffre de la campagne précédente.

Quant à la consommation, on observe une diminution au cours de la seconde moitié de la dernière décennie par rapport à la première moitié, les chiffres moyens passant de 34 600 t/an au cours des premières années, à 25 300 t/an au cours des dernières (- 26,9 %). Cette diminution se stabilise au cours des campagnes 2000/01-2003/04 autour de 29 800 t grâce à l'excellente production de 2003/04 (120 000 t). Selon les prévisions des campagnes 2004/05 et 2005/06, la consommation devrait atteindre 29 à 30 000 t, ce qui signifie que la consommation par habitant ne serait que de 1 kg.

En résumé, comme on peut l'observer ci-après, durant la seconde moitié des années 90 et au début des années 2000, l'expansion de la production s'est confirmée (+ 6,15 %) ainsi que celle des exportations (+ 41,11 %), au détriment de la consommation (- 39,21 %)

	Moyenne (t) <u>1990/91-1993/94</u>	Moyenne (t) <u>1998/99-2001/02</u>	Variation %
Production	81 250	86 250	6,15
Consommation	34 750	21 125	- 39,21
Exportations	48 000	67 750	41,11

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 8

8. Plan National oléicole

Pour faire face à la demande croissante d'huiles alimentaires, accroître l'offre locale très insuffisante et réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, le Maroc a mis en œuvre un Plan National Oléicole (PNO : 12 ans 1998-2010) destiné à exploiter au maximum ses potentialités naturelles tout en recherchant une rentabilité économique.

L'objectif du PNO est, d'une part, de doubler le patrimoine agricole qui existait à la fin des années 90 et de parvenir à une surface complantée égale à un million d'hectares à l'horizon 2010 et, d'autre part, d'améliorer le patrimoine actuel pour obtenir une rentabilité adéquate sur une surface potentielle améliorable de 260 000 ha (environ 50 % de la surface actuelle) à raison d'un rythme moyen annuel de près de 22 000 ha/an.

Le Plan prévoit un investissement global de 400 millions d'oliviers pour un coût total de 4 milliards de DH, dont 1,5 milliards sera financé à 37 % par l'État et 2,5 milliards, soit 63 %, par les agriculteurs et les fabricants d'huile d'olive.

En ce qui concerne le secteur de la transformation, des programmes de modernisation de l'industrie oléicole sont prévus, notamment :

- La concession d'une aide à l'investissement dans l'installation et la modernisation des équipements des industries de transformation.
- La mise à disposition des coopératives oléicoles de petites unités d'extraction d'huile d'olive à système continu.

Parmi les mesures d'encouragement bénéficiant au secteur en vue d'accélérer le rythme de son intégration et son développement, on peut citer :

- l'approvisionnement des agriculteurs en plants d'olivier certifiés subventionnés à hauteur de 80 % par l'État,
- l'octroi de primes à l'investissement pour la création de pôles oléicoles intensifs de 2 600 DH/ha en irrigué et de 1 800 DH/ha en « bour »,
- la prise en charge des frais de création de périmètres oléicoles homogènes au niveau des zones déshéritées à vocation oléicole,
- une prime d'investissement de 2 000 DH/ha et une subvention de 30 % du coût de tout projet d'irrigation localisée,
- une prime d'investissement de 5 000 DH/t est accordée aux unités de transformation dont la capacité est inférieure à 50 t/jour et de 3 500 DH/t aux unités dont la capacité est supérieure à 50 t/jour,
- la création d'un jury de dégustation des huiles d'olives vierges.

PROFIL OLEICOLE ¹**I. DONNEES STATISTIQUES****A. Données statistiques relatives à la production d'huiles d'olive, d'olives de table et des huiles alimentaires****1. Superficie des plantations oléicoles et rendement****a. Évolution de la superficie oléicole (en ha) :**

Années	Superficies plantées dans l'année	Superficies arrachées dans l'année	Superficie totale cultivée
	Oliviers à double fin		Oliviers à double fin
1996	25 000	--	480 000
1997	25 000	--	500 000
1998	15 000	--	520 000
1999	15 000	--	540 000
2000	15 000	--	550 000
2001	15 000	--	560 000
2002	15 000	--	570 000
2003	15 000	--	580 000
2004 (estimations)	15 000	--	590 000
2005 (estimations)	15 000	--	600 000

N.B. : Taux de réussite des plantations : 70 à 80 %.

¹ Réponses au questionnaire du Secrétariat exécutif du COI.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 10

b. Superficie totale consacrée à l'oléiculture en 2004/05 (en ha) :

Culture	Superficie totale (non comprises les plantations abandonnées)			Superficie en production		
	En sec	En irrigué	Total	En sec	En irrigué	Total
Olives de table	--	--	--	--	--	--
Olives à huile	--	--	--	--	--	--
Olives à double fin	380 000	220 000	600 000	275 000	190 000	450 000
Total	380 000	220 000	600 000	275 000	190 000	450 000

c. Densité moyenne de plantation (en nombre d'oliviers/ha) :

Type de culture	Oliviers à double fin
En sec	100
En irrigué	160

d. Distribution de la superficie oléicole, par tranche d'âge, en 2004/05 :

Âge	Surface (ha)	%
Moins de 5 ans	85 000	14
Entre 5 et 15 ans	158 000	26
Entre 16 et 50 ans	266 500	45
Plus de 50 ans	90 500	15
Total	600 000	100

e. Rendement moyen à la production (en kg d'olives/ha) :

Types d'oliviers	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Olives à double fin	760	1 070	790	1 500	850

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 11

2. Secteur productif

a. Nombre d'exploitations agricoles possédant des oliviers en 2003 :

Superficie en oliviers dans l'exploitation	Nombre d'exploitations	Superficie totale en oliviers (ha)	
Moins de 1 ha	}	296 000	ND
Entre 1 et 5 ha			
Entre 6 et 10 ha	}	92 000	ND
Entre 11 et 20 ha			
Entre 21 et 50 ha	}	12 000	ND
Plus de 50 ha			
Total	400 000	580 000	

ND : Informations non disponibles.

b. Possibilités de mécanisation (travaux culturaux et de récolte) :

Rubrique	Surface (ha)	%
Totalement mécanisable	--	--
Partiellement mécanisable	360 000	60
Non mécanisable	210 000	40

c. Participation du secteur oléicole (huiles d'olive et olives de table) dans la production agricole finale du pays en 1999- 2002 (non compris les produits de l'élevage) :

Rubrique	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Secteur oléicole (%)	5,9	5,5	5,2	5,3
Production agricole finale	100	100	100	100

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 12

d. Infrastructure productive :

Unités	Nombre	Capacité moyenne de production (t/an)
Huileries traditionnelles	16 000	170 000
Huileries avec presse ou super presses	} 334	} 530 000
Huileries avec système continu (2 ou 3 phases)		
Unités mixtes (trituration + conserveries)	21	64 000
Unités d'élaboration d'olives de table	47	76 500
Unités d'extraction d'huiles de grignons	2	50 000
Unités d'extraction d'huiles de graines	1	300 000
Raffineries d'huiles alimentaires	10	350 000

3. Production nationale en huiles végétales fluides alimentaires et olives de table

a. Évolution de la production oléicole (en tonnes) :

Campagnes	Production d'huile d'olive vierge	Production d'olives de table
1996/97	80 000	100 000
1997/98	50 000	85 000
1998/99	65 000	95 000
1999/00	40 000	80 000
2000/01	35 000	80 000
2001/02	60 000	90 000
2002/03	45 000	80 000
2003/04 (prévisions)	60 000	90 000
2004/05 (prévisions)	65 000	95 000

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 13

b. Production par qualité d'huiles d'olive au cours de cinq campagnes :

Qualités	Campagne 1998/99		Campagne 1999/00		Campagne 2000/01		Campagne 2001/02		Campagne 2002/03	
	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%
Extra, jusqu'à 1°	1 300	2	800	2	700	2	1 200	2	900	2
Vierge, de 1° à 2°	1 950	3	1 200	3	1 050	3	1 800	3	1 350	3
Courante, de 2° à 3,3°	9 750	15	6 000	15	5 250	15	9 000	15	6 750	15
Lampante, plus de 3,3°	52 000	80	32 000	80	28 000	80	48 000	80	36 000	80
Total	65 000	100	40 000	100	35 000	100	60 000	100	45 000	100

c. Production totale d'olives de table par type au cours de cinq campagnes :

Qualités	Campagne 1998/1999		Campagne 1999/00		Campagne 2000/01		Campagne 2001/02		Campagne 2002/03	
	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%	Quantités* (tonnes)	%
Olives de table vertes	40 000	42,1	36 000	45	30 000	37,5	37 000	41,1	30 000	37,5
Olives de table tournantes	9 000	9,5	4 000	5	4 000	5,0	6 000	6,7	5 000	6,3
Olives de table noires	46 000	48,4	40 000	50	46 000	57,5	47 000	52,2	45 000	56,2
Total	95 000	100	80 000	100	80 000	100	90 000	100	80 000	100

d. Superficie et production nationales d'huiles de graines de tournesol :

	2000	2001	2002
Superficie (ha)	49 000	60 500	45 000
Production graines (tonnes)	19 000	27 000	16 400
Production huiles (tonnes)	7 600	10 800	6 560

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 14

4. Prix de revient au cours de la campagne 2002/2003 (Dirhams/kg)¹

a. Production et transformation des olives :

Lieu	Rubriques	Montant
Exploitation	Coût moyen de production des olives à huile	1,66 DH/kg
	Prix moyen payé à la production des olives à huile	2,50 à 4 DH/Kg
	Aide directe ou subvention à la production	--
Huilerie	Coût moyen de transformation des olives à huile	0,46 à 0,52 DH/kg
	Prix moyen payé à la transformation des huiles d'olive vierges	22 a 27 DH/litre
	Aide directe ou subvention à la transformation	--

b. Production et transformation des olives de table :

- Au niveau de l'exploitation

Rubriques	Olives vertes	Olives tournantes	Olives noires	Tous types confondus
Coût moyen de production des olives de table	--	--	--	1,76 DH/kg
Prix moyen payé à la production des olives de table	--	--	--	3,50-5 DH/kg
Aide directe ou subvention à la production	--	--	--	--

- Au niveau de la confiserie (en DH/kg) :

Rubriques	Olives vertes	Olives tournantes	Olives noires	Tous types confondus
Coût moyen de transformation des olives de table	--	--	--	2,30 DH/kg
Prix moyen payé à la production des olives de table	--	--	-	10-13 DH/kg
Aide directe ou subvention à la transformation	--	--	--	--

¹ 1 € = 10,55 Dirhams.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 15

5. Emploi généré par le secteur oléicole (en journées de travail)

Emploi	Campagne 1998/99	Campagne 1999/00	Campagne 2000/01	Campagne 2001/02	Campagne 2002/03
Oléiculture	--	--	--	--	--
Industrie oléicole	--	--	--	--	--
Total	11 millions JT	12 millions JT	13 millions JT	14 millions JT	15 millions JT

En 2004/05, le secteur oléicole a généré 20 millions de journées de travail

B. Données statistiques relatives à la consommation et au commerce

1. Consommation nationale :

a. Quantités consommées d'huiles d'olive, de grignons d'olive et des autres huiles végétales fluides alimentaires (H.V.F.A.) :

- Quantités totales consommées (en tonnes) :

Rubriques	Campagne 1998/99	Campagne 1999/00	Campagne 2000/01	Campagne 2001/02	Campagne 2002/03
Huiles d'olive vierges auto-consommées	17 000	13 000	12 000	16 000	13 000
Huiles d'olive vierges vendues à la tireuse	25 000	29 000	22 000	30 000	25 000
Huiles d'olives conditionnées	13 000	13 000	11 000	14 000	12 000
Huiles de grignons d'olive conditionnée	500	500	500	500	500
Huiles d'olive dans l'industrie agroalimentaire	--	--	--	--	--
Huiles de grignons d'olive dans l'industrie agroalimentaire	3 000	3 500	3 000	3 500	2 000
Total des huiles d'olive et de grignons d'olive consommées	58 500	59 000	48 500	64 000	52 500
Huiles de graines en consommation directe	--	--	--	--	--
Huiles de graines dans l'industrie agroalimentaire	--	--	--	--	--
Total des huiles de graines consommées	340 000	300 000	380 800	300 000	300 000
Total général des H.V.F.A. consommées	398 500	359 000	429 300	364 000	352 000

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 16

b. Quantités totale d'olives de table consommées (en poids net égoutté) :

• Quantités totales consommées (en tonnes)

Rubriques	Campagne 1998/99	Campagne 1999/00	Campagne 2000/01	Campagne 2001/02	Campagne 2002/03
Olives de table auto-consommées	--	--	--	--	--
Olives de table en vrac					
Olives de table conditionnées	--	--	--	--	--
Olives de table dans l'industrie agroalimentaire	--	--	--	--	--
Total	20 000	21 000	21 000	22 000	21 000

c. Quantités des autres huiles végétales fluides alimentaires (H.V.F.A.) consommées (en tonnes) :

Rubriques	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Huile de soja	255 000	228 000	337 000	270 000	270 000
Huile de coton	--	--	--	--	--
Huile de tournesol	67 000	50 000	40 000	24 000	29 500
Huile de colza	9 000	18 000	500	2 500	--
Autres huiles	9 000	4 000	3 300	3 500	500
Total de H.V.F.A.	340 000	300 000	380 800	300 000	300 000

d. Consommation par habitant des différentes huiles et olives de table (en kg/hab.) :

Huiles alimentaires et olives de table	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003
Huile d'olive	1,83	1,83	1,50	2,00	1,67
Huile de grignons d'olive	0,12	0,13	0,12	0,13	0,08
Autres huiles alimentaires (H.V.F.A.)	11,30	10,00	12,70	10,00	10,00
Olives de table	0,70	0,70	0,70	0,73	0,70

N.B. : Il s'agit de la consommation apparente calculée et non de la consommation réelle qui doit normalement être estimée à partir d'enquêtes réalisées auprès des ménages.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 17

2. Commerce en huiles alimentaires et en olives de table :

a. Commerce national :

- Commerce des huiles d'olive (en tonnes) :

Importations/Exportations	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Importations d'huiles d'olive	4 000	4 578	4 700	10 500	1 500	0
Importations d'huiles de grignons d'olive	1 200	806	19			

Exportations d'huiles d'olive	500	84	701	3 000	20 500	10 000
Exportations d'huiles de grignons d'olive	300	22	826			

- Commerce des autres huiles végétales fluides alimentaires (en tonnes) :

Importations/Exportations	Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Importations huile de soja	--	161 600	255 600	229 620	339 150	189 600
Importations huile de tournesol	--	37 200	51 000	16 270	16 890	18 890
Importations huile de colza	--	37 700	6 200	6 000	730	1 480
Importations autres huiles	--	13 500	13 580	350	4 260	1 823
Total des importations d'H.V.F.A.	282 600	250 000	326 380	252 240	361 030	211 793

Exportations huile de soja	--	--	30	50	190	2 744
Exportations huile de tournesol	--	--	--	--	10	--
Exportation huile de colza	--	--	--	--	--	14
Exportation autres huiles	--	1 200	130	--	--	1
Total des exportations d'H.V.F.A.	--	1 200	160	50	200	2 759

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 18

- **Commerce des olives de table (en tonnes)**

Importations/Exportations	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Importation d'olives de table vertes	30	--	--	--	--	--
Importation d'olives de table tournantes	26	22	--	--	--	--
Importation d'olives de table noires	--	4	--	--	--	--
Total des importations d'olives de table	56	26	--	--	--	--
Exportation d'olives de table vertes	37 500	29 100	23 830	21 816	21 500	25 000
Exportation d'olives de table tournantes	2 800	2 100	2 740	3 115	2 500	3 500
Exportation d'olives de table noires	40 200	34 600	36 260	32 403	28 000	41 000
Total des exportations d'olives de table	80 500	65 800	62 830	61 334	52 000	69 500

- **Commerce des graines oléagineuses (en tonnes)**

Importations/Exportations	Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Importation de graines de soja	18 200	--	--	--	216 420	292 270
Importation de graines de tournesol	--	26 400	--	67 600	22 150	470
Importation de graines de colza	11 900	81 980	--	31 050	--	--
Importation d'autres graines	100	540	550	500	533	420
Total des importations de graines	30 210	108 920	550	99 150	239 103	293 190
Exportation de graines de soja	--	--	--	--	--	--
Exportation de graines de tournesol	--	--	--	--	--	--
Exportation de graines de colza	--	--	21,90	--	--	--
Exportation d'autres graines	628,58	807,32	456,08	48,77	--	3,3
Total des exportations de graines	628,58	807,32	477,98	48,77	30	3,3

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 19

- b. **Participation du secteur oléicole (huiles d'olive et olives de table) dans les échanges agricoles totaux du pays en 1999 et 2000 (sans compter les produits de l'élevage) :**

Rubriques	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Exportations oléicoles (%)	13,5	8,3	--	--
Exportations agricoles totales	100	100	100	100

Rubriques	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Importations oléicoles (%)	0,05	0,45	--	--
Importations agricoles totales	100	100	100	100

II. ORGANISATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION

A. Régime général

1. Intervention gouvernementale concernant la capacité productive oléicole (olivier, produits et sous-produits) et sa modernisation

a. Organismes d'intervention publics ou privés :

- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.
- Ministère des Affaires Générales.
- Chambres d'Agriculture.
- Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques.
- Établissement Autonome de Contrôles et de Coordination des Exportations.
- Association des Exportateurs d'Huile d'Olive (ADEHO).
- Fédération des Industriels de la Conserverie des Produits Agricoles Marocains (FICOPAM).
- Association des oléifacteurs du Nord.
- Association de oléifacteurs de Tensift-Haouz.
- Association des extracteurs d'huiles de grignons d'olive.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 20

b. Modalités d'intervention :

- Encadrement des agriculteurs pour l'adoption de techniques culturales appropriées et l'amélioration de la productivité.
- Octroi de subventions, de primes et d'aides pour la réalisation des objectifs escomptés en matière de production et de transformation.

c. Programmes d'amélioration ou de restructuration de l'oliveraie en cours et/ou prévus :

L'État a mis au point un Plan National Oléicole visant l'extension des plantations (1 million d'hectares en 2020) et l'amélioration de la conduite du patrimoine oléicole existant sur une superficie de 260 000 ha.

d. Programmes de modernisation de l'industrie oléicole (huiles d'olive, huiles de grignons d'olive et de valorisation des sous-produits) :

- L'octroi d'une prime à l'investissement pour l'installation et la modernisation des équipements de transformation des olives.
- Mise à la disposition des coopératives oléicoles disposant d'un centre de collecte de petites unités de trituration.

e. Programmes de modernisation des confiseries d'olives de table :

- Pas d'intervention de l'État.

f. Stockage des huiles d'olives et de grignons d'olive :

- Pas d'intervention de l'État.

i) Organismes d'intervention publics ou privés chargés ou contrôlant le stockage des huiles d'olives et de grignons d'olive :

- Néant.

ii) Modalités de constitution des stocks :

- Néant.

iii) Prix d'acquisition des huiles à stocker selon les qualités (prix/tonne) :

- Pas d'intervention de l'État.

iv) Prix et modalités de cession des huiles stockées selon les qualités (prix/tonne) :

- Pas d'intervention de l'État.

2. Intervention gouvernementale concernant la capacité productive des huiles végétales fluides alimentaires

a. Organismes d'intervention publics ou privés :

- Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des eaux et forêts.
- Ministère de l'Industrie, du commerce, de l'énergie et des mines.
- Ministère de l'Économie, des finances et du tourisme.
- Ministère des Affaires générales du gouvernement.
- Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques.
- Fédération des Oléagineux (FOLEA).
- Association Nationale des Producteurs de Plantes Oléagineuses et Textiles (ASPOT).
- Fédération des Corps Gras.
- Compagnie Marocaine de Commercialisation des Produits Agricoles (COMAPRA).
- Association Marocaine des Semences et des Plants.
- Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS).

b. Régime de soutien au niveau de la production de graines oléagineuses :

- Instauration d'une subvention à la production des graines de tournesol de l'ordre de 1 910 DH/T, correspondant à la différence entre le prix national et le prix pratiqué sur le marché mondial.

c. Modalités d'intervention au niveau de la production de graines oléagineuses :

- Intervention assurée par la Caisse de compensation.

d. Régime de soutien au niveau de la production d'huiles alimentaires de graines oléagineuses :

- Suppression de la subvention à la consommation des huiles alimentaires de graines oléagineuses.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 22

3. Appellations d'origine, Indications géographiques et autres :

a. Organismes concédant et protégeant les *Appellations d'origine* et les *Indications géographiques* :

- Pas de production oléicole sous le régime commercial des dénominations d'origine.

b. Dénomination de «biologiques» concédées au niveau national pour les huiles d'olive vierges :

- Absence de réglementation spécifique en la matière.

c. Appellations d'origine contrôlée concédées au niveau national pour les olives de table :

- Pas de production des olives de table sous le régime commercial des appellations d'origine contrôlée.

d. Indications géographiques protégées concédées au niveau national pour les olives de table :

- Absence de réglementation en la matière.

B. Régime particulier réglementant la campagne 2003/2004

1. Production nationale d'huiles d'olive et de grignons d'olive et d'olives de table

Mesures de soutien à la production : prix, aide directe et/ou indirecte, etc. (en dirhams/kg) :

- Le marché des olives, des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive est libre et sans aucune intervention de l'État.

2. Production nationale des autres huiles végétales fluides alimentaires :

Mesures de soutien à la production de graines oléagineuses et de leurs huiles alimentaires au cours de l'année 2001 (en monnaie nationale/kg) :

- Instauration d'une subvention à la production des graines de tournesol de l'ordre de 1910 DH/T, correspondant à la différence entre le prix national et le prix mondial.
- Absence, jusqu'à présent, de la subvention à la production des autres graines oléagineuses.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 23

Rubriques	Graines ou huiles de :			
	Tournesol	Soja	Colza	...
Prix indicatif d'achat à la production de graines	2 489 DH/T	--	--	--
Aide directe à la production de graines	1 910 DH/T	-	-	--
Prix indicatif d'achat à la production d'huiles de graines	Libre	8,40 DH/litre	8,40 DH/litre	--
Aide directe à la production d'huiles de graines	--	--	--	--

III. ORGANISATION DES SECTEURS DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Régime général

1. Commerce international ; droits de douane et aides diverses applicables aux huiles alimentaires, graines oléagineuses et olives de table :

a. Huiles d'olive et de grignons d'olive :

Produits	Code dans le SH ¹	Importation ²	Exportation ²
Huiles d'olive, vierges et/ou raffinées	15 09 10	53,5 %	--
	15 09 90	53,5 %	
Huiles de grignons d'olive, brutes et/ou raffinées	15 10 00	53,5 %	--

b. Autres principales huiles végétales fluides alimentaires, brutes et/ou raffinées :

Produits	Code dans le SH ¹	Importation ²	Exportation ²
Huile de soja	15 07 00	2,5 %	--
	15 07 90	25 %	
Huile d'arachide	15 08 10	2,5 %	--
	15 08 90	25 %	
Huile de tournesol	15 12 11	2,5 %	--
	15 12 19	25 %	
Huile de coton	15 12 21	2,5 %	--
	15 12 29	25 %	
Huile de colza/navette	15 14 10	2,5 %	--
	15 14 90	25 %	
Huile de maïs	15 15 21	2,5 %	--
	15 15 29	25 %	

¹ Nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

² Taxes (+), restitutions (-), primes (-) ou autres.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 24

c. Principales graines oléagineuses non destinées à l'ensemencement :

Produits	Code dans le SH ¹	Importation ²	Exportation ²
Graines de soja	12 01 00	2,5 %	--
Graines d'arachide	12 02 10 12 02 20	72,5 % 72,5 %	--
Graines de tournesol	12 06 00	2,5 %	--
Graines de coton	12 07 20	157 %	--
Graines de colza/navette	12 05 00	2,5 %	--

d. Olives destinées à des usages autres que la production d'huile :

Produits	Code dans le SH ¹	Importation ²	Exportation ²
Olives provisoirement conservées	07 11 20	50 %	--
Olives préparées et conservées sans vinaigre	20 05 70	50 %	--

2. Commercialisation et consommation sur le marché intérieur au cours de la campagne 2003/2004 :

a. Subventions ou aides directes destinées à la consommation nationale des huiles alimentaires :

i) Cas des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive :

- Pas de subvention à la consommation.

ii) Cas des autres huiles végétales fluides alimentaires :

- Suppression de la subvention à la consommation des huiles de graines oléagineuses depuis novembre 2000.

¹ Nomenclature du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

² Taxes (+), restitutions (-), primes (-) ou autres.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 25

- b. Régime du commerce intérieur appliqué à toutes les huiles alimentaires et aux olives de table (transport, conditionnement, étiquetage, etc.) :**
- i) Cas des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et autres huiles alimentaires :**
- Marché libre pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive.
 - Marché libre pour l'huile de tournesol.
 - Les prix des autres huiles végétales fluides alimentaires sont libres mais ne doivent pas dépasser un plafond de 8,40 DH/litre, conformément à l'accord de modération entre le gouvernement et la profession.
- ii) Cas des olives de table :**
- Marché libre.
- c. Normes *alimentaires* applicables aux huiles alimentaires et aux olives de table :**
- i) Cas des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et autres huiles alimentaires :**
- CODEX ALIMENTARIUS.
- ii) Cas des olives de table :**
- CODEX ALIMENTARIUS.
- d. Normes *commerciales* applicables aux huiles alimentaires et aux olives de table :**
- i) Cas des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et des autres huiles alimentaires :**
- Dahir du 23 kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.
 - Arrêté viziriel du 1 rabii II 1334 (6 février 1916) portant réglementation de l'emploi des substances antiseptiques, des matières colorantes et des essences artificielles dans les denrées alimentaires et les boissons.
 - Arrêté viziriel du 22 novembre 1921 (21 rabii I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
 - Arrêté viziriel du 12 juillet 1926 (1 moharrem 1345) relatif aux huiles de paraffine et aux mélanges d'huiles végétales et d'huiles minérales ou d'huiles de paraffine abrogé.

MAROC

E.108/Doc. n° 4

Mise à jour n° 31

Réf. : 21 – page 26

- Arrêté viziriel du 5 mars 1928 (12 ramadan 1346) relatif à l'importation des huiles et portant réglementation nouvelle des huiles de paraffine et des mélanges d'huiles végétales.
- Arrêté viziriel du 17 safar 1370 (28 novembre 1950) modifiant l'arrêté viziriel du 22 novembre 1921 (21 rabii I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
- Arrêté viziriel du 1 jourmada II 1374 (26 janvier 1955) complétant l'arrêté viziriel du 22 novembre 1921 (21 rabii I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
- Décret n° 2-56-538 du 6 safar 1376 (12 septembre 1956) complétant l'arrêté du 21 rabii I 1340 (22 novembre 1921) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
- Décret du 3 hija 1381 (9 mai 1962) portant réglementation de la fabrication des huiles alimentaires.
- Décret n° 2-88-105 du 25 moharrem 1410 (28 août 1989) modifiant l'arrêté viziriel du 22 novembre 1921 (21 rabii I 1340) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
- Décret n° 2-93-179 du 19 rejeb 1416 (12 décembre 1995) modifiant et complétant l'arrêté du 21 rabii I 1340 (22 novembre 1921) relatif à la vente des beurres, saindoux, huiles et matières grasses alimentaires.
- Décret du 13 moharrem 1418 (20 mai 1997) réglementant la commercialisation des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive.

e. Dispositions générales relatives à la protection de la consommation alimentaire des huiles végétales fluides alimentaires et des olives de table :

i) Cas des huiles d'olive, des huiles de grignons d'olive et des autres huiles alimentaires :

- Contrôle de la qualité par les services concernés du Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des eaux et forêts.

f. Dispositif anti-fraudes :

i) Organisme :

- Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes (Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des eaux et forêts).

ii) Résultats de leur mise en œuvre :

- Les infractions constatées sont soumises aux tribunaux spécialisés statuant en la matière.
-